

Amiante - Prévention des risques Opérateurs (sous-section 4)

Durée : 2 jours (14 heures)

Public concerné :

- Toute personne chargée d'exécuter des travaux en milieu amianté et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels susceptibles de contenir de l'amiante, dans le respect des procédures du mode opératoire.

Effectif :

- 10 participants au maximum

Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Français : lu, écrit, parlé
- Aptitude médicale au poste de travail de moins de 3 mois (selon l'arrêté du 23 février 2012).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur habilité INRS, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, échanges d'expériences, études de cas et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Attestation de compétences délivrée aux candidats ayant réussi les évaluations théorique et pratique
- Attestation de formation mentionnant l'auto-évaluation des acquis remise à chaque participant
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action.

Le + de la formation :

Formation préalable pour les opérateurs chargés d'exécuter des travaux ou des opérations de maintenance à proximité de matériaux susceptibles de l'amiante. Formation conforme au référentiel INRS (OC). NB : recyclage à faire dans les 3 ans.

Objectifs :

- Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante.
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Appliquer un mode opératoire.

Programme :

■ 1^{er} JOUR :

- Présentation du programme, des objectifs et des modalités de l'évaluation des compétences.
- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, connaissance des produits amiantés (dans le bâti, les infrastructures, les équipements et l'environnement) et des produits de substitution.
- Risques liés à l'exposition à l'amiante, mécanismes d'intoxication, pathologies et maladies professionnelles propres à l'amiante.
- Prévention des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, chute, ...).
- Dispositions réglementaires : généralités et champ d'application. Exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés.
- Protection des travailleurs : dispositions relatives à la surveillance médicale. La fiche d'exposition. Les repérages réglementaires. Le droit de retrait en cas de danger grave imminent.
- Distinction SS3 et SS4, règles spécifiques des activités SS4 exposant à l'amiante.
- Rôle de l'opérateur de chantier, missions de l'encadrant technique et de chantier.
- Importance du mode opératoire, outil indispensable à toute intervention. Points-clés des informations consignées, application lors d'une opération de tri, d'emballage et de transport de déchets.

■ 2^{ème} JOUR : mise en pratique sur plateforme pédagogique.

- Mise en œuvre et utilisation des équipements de protection collectifs et individuels.
- Organisation du chantier, délimitation des zones, balisage et signalétique.
- Étapes de réalisation d'un confinement et d'une décontamination efficace.
- Mise en œuvre efficace d'une protection individuelle de chantier dans les 3 niveaux d'empoussièrement.
- Application des procédures conformes au mode opératoire lors d'opérations de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Détection des dysfonctionnements et des situations dégradées, conduite à tenir face aux aléas tels que pannes ou accidents.
- Procédures d'alerte et rôle du personnel d'encadrement et des représentants du personnel.
- Restitution d'un chantier et retour d'expériences dans un but d'amélioration des modes opératoires.
- Validation des acquis théoriques et pratiques.